



**Convention sur la  
diversité biologique**

**Mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la  
diversité biologique conformément au Plan stratégique de 2011-  
2020 pour la diversité biologique et aux objectifs d'Aichi relatifs  
à la diversité biologique**

**Dossier de formation (Version 2.1)**

## **Module 1**

# **Introduction aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique**



**Décennie des Nations Unies  
pour la biodiversité**

## **À propos de cette série**

Ce module fait partie du dossier de formation sur la mise à jour et la révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique conformément au Plan stratégique de 2011-2020 pour la diversité biologique et aux objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Le dossier de formation a été préparé à l'intention des correspondants nationaux de la Convention sur la diversité biologique, ces personnes responsables de la mise à jour et de l'application des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et autres planificateurs de la diversité biologique, notamment les personnes responsables des autres conventions liées à la diversité biologique. Le dossier est utilisé dans le cadre de la deuxième série d'ateliers régionaux et infrarégionaux en cours sur la révision et la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Les modules sont affichés sur le site Web du Secrétariat de la Convention (<http://www.cbd.int/nbsap/training/>). Ce module et son contenu peuvent être utilisés en toute liberté à des fins non commerciales, à condition d'en mentionner la source. Le Secrétariat aimerait recevoir un exemplaire du matériel préparé à l'aide de ces modules.

Une version antérieure de cette série a été préparée grâce à la contribution financière du FEM, dans le cadre du Programme de soutien à la planification en faveur de la diversité biologique du PNUE/PNUD, en collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et l'Institut des hautes études de l'Université des Nations Unies. Cette série a été mise à jour à la lumière des décisions de la dixième réunion de la Conférence des Parties et en utilisant de l'information provenant de la première série d'ateliers régionaux et infrarégionaux de renforcement des institutions et des quatrièmes rapports nationaux, ainsi que des commentaires reçus sur les versions précédentes. Les commentaires sur cette série seront accueillis avec plaisir. Veuillez les acheminer à [secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int).

Les désignations utilisées et la présentation de matériel dans ces modules ne constituent aucunement l'expression d'une opinion quelconque de la part du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique sur la situation juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une région, ou ses autorités, ni sur le tracé de ses frontières et de ses limites territoriales.

Ceci n'est pas un document officiel de la Convention sur la diversité biologique.

Citation : Modules de formation sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (2011) de la Convention sur la diversité biologique, version 2.1 – Module 1 : Introduction aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, Montréal, juin 2011.

<http://www.cbd.int>

## **Table des matières**

<b>Introduction</b>	<b>p. 4</b>
<b>1. Définition des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique</b>	<b>p. 4</b>
Encadré 1	Articles 6 et 10 de la Convention
Encadré 2	Exemples de stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique de divers pays du monde
<b>2. Enseignements tirés de l'application de la Convention</b>	<b>p. 10</b>
<b>3. Orientation de la Conférence des Parties concernant les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique</b>	<b>p. 14</b>
Encadré 3	Récente orientation de la Conférence des Parties concernant les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, paragraphe 8 de la décision IX/8
<b>4. Plan stratégique de 2011-2020 pour la diversité biologique et orientation de la Conférence des Parties sur le sujet</b>	<b>p. 15</b>
Figure 1	Schéma de l'échéancier de la révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, développement des objectifs et rapports
<b>5. Contenu des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique</b>	<b>p. 19</b>
Encadré 4	Données générales indicatives des stratégies et plans D'action nationaux pour la diversité biologique
<b>6. Ce dossier de formation</b>	<b>p. 21</b>
<b>Conclusion</b>	<b>p. 22</b>

### **Acronymes**

PSPDB	Programme de soutien à la planification en faveur de la diversité biologique
CDB	Convention sur la diversité biologique
COP	Conférence des Parties (à la CDB)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FFI	Faune et flore International
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
SPANDB	Stratégie et plans d'action nationaux pour la diversité biologique
TNC	The Nature Conservancy
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNU	Université des Nations Unies
GTEA	Groupe de travail sur l'examen de l'application (de la CDB)
WRI	World Resources Institute
WWF	Fonds mondial pour la nature

## À propos de ce module

La Convention sur la diversité biologique est un cadre de travail pour des **mesures nationales** pour la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Elle oblige toutes les Parties à garantir que des mesures coordonnées et intersectorielles sont prises à tous les niveaux et dans tous les secteurs afin de réaliser ses objectifs.

**D'importants progrès ont été réalisés dans l'application de la Convention.** Près de 90 pour cent des Parties possèdent une stratégie et un plan d'action nationaux pour la diversité biologique et en ont entrepris la mise en œuvre.

**Il reste toutefois de grands défis à relever :** L'objectif de 2010 pour la diversité biologique n'a pas été entièrement atteint et il faut encore renforcer les capacités nationales d'application. La Conférence des Parties a émis une orientation complète sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et le Secrétariat de la Convention ainsi que les organisations partenaires ont organisé des ateliers de formation régionaux et infrarégionaux. La Conférence des Parties a adopté le **Plan stratégique de 2011-2020 pour la diversité biologique en octobre 2010 et a demandé aux Parties de revoir, d'actualiser et de réviser leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique avant 2014<sup>1</sup>**. La Conférence des Parties a aussi demandé le maintien des activités de renforcement des capacités telles que les ateliers régionaux et/ou infrarégionaux sur la mise à jour et la révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et l'intégration de la diversité biologique.

**Ce module** présente le contexte d'un dossier de formation qui fournit une orientation pour la préparation et/ou la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et le meilleur usage qui peut en être fait après leur préparation. **Le module offre en premier lieu, une explication** des éléments, de la conception, des destinataires et du mode d'utilisation de ce dossier de formation. **La deuxième section** propose un bref compte rendu des récents développements entourant les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, dont les résultats de l'examen de l'application des objectifs 2 et 3 de l'ancien plan stratégique, et l'orientation pertinente de la Conférence des Parties pour les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. **La troisième et dernière section** présente le Plan stratégique de 2011-2020 pour la diversité biologique et explique les attentes à l'égard des Parties en ce qui a trait aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique pour la période 2011-2020.

## 1. Définition des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique

L'idée de relever le défi d'appliquer la Convention au moyen d'un instrument de planification de la diversité biologique intégré, multisectoriel et participatif a abouti aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique au même moment où se négociait le cadre de la Convention sur la diversité biologique. **L'article 6 de la Convention** oblige les Parties contractantes à développer une stratégie et un plan d'action nationaux pour la diversité biologique (ou un instrument équivalent) et d'intégrer la conservation et l'utilisation durable de la diversité

---

<sup>1</sup> Décision X/2 de la Conférence des Parties

biologique à des activités sectorielles et intersectorielles (les articles 6 et 10 de la Convention sont reproduits et abordés brièvement dans l'encadré 1). L'article 6 est l'un des deux engagements absolus (c.-à-d., obligatoires) de la Convention. (L'autre se trouve à l'article 26, qui comporte l'obligation de remettre des rapports nationaux périodiques sur l'application.)

Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique sont un processus permettant aux pays de planifier leur réponse aux menaces qui pèsent sur la diversité biologique. Ils constituent ainsi les principaux instruments d'application de la Convention, tant aux niveaux national que mondial, et ils sont de plus en plus pertinents pour d'autres convention et accords liés à la diversité biologique qui contribuent à l'application du Plan stratégique de 2011-2020 pour la diversité biologique et ses objectifs d'Aichi. **Bien que le concept et la façon de comprendre les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique continuent à évoluer, ces derniers demeurent une façon abrégée d'appliquer l'article 6 de la Convention.** (L'encadré 2 fournit des exemples de différentes méthodes utilisées par les Parties pour présenter leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.)

Le module 2 de ce dossier de formation explique en profondeur la manière de préparer et d'actualiser les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Trois points importants doivent être précisés d'emblée :

- **Bien que les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique puissent être réunis dans un document de planification unique pour la diversité biologique (plusieurs pays ont choisi cette forme), il peut en être autrement.** Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique peuvent aussi prendre la forme d'un ensemble d'éléments, par exemple des lois et des procédures administratives, des programmes de recherche scientifique, des programmes et des projets, des activités de communication, d'éducation et de sensibilisation du public, des tribunes interministérielles et un dialogue entre les parties prenantes, qui offre des moyens d'atteindre les trois objectifs de la Convention, lorsque les éléments sont réunis, et par le fait même, un fondement pour une application nationale. Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique de deuxième génération, ou actualisés, sont plus conformes à cette vaste définition. Ils ressemblent davantage à un *processus* qu'à un document fixe. Un tel processus de planification est tout aussi pertinent pour les autres conventions et accords liés à la diversité biologique.
- La Convention exige non seulement que les pays **préparent une stratégie nationale sur la diversité biologique, mais aussi qu'ils s'assurent que cette stratégie contient des éléments intégrés à la planification et aux activités de tous ces secteurs dont les activités peuvent avoir des conséquences (positives et négatives) sur la diversité biologique.** Voilà ce que représente le concept de « l'intégration », à savoir un travail concerté de tous les secteurs du gouvernement concernés, du secteur privé et de la société civile afin d'appliquer la stratégie. Il est difficile de s'imaginer que les plans d'action puissent être efficaces sans un tel engagement des parties prenantes à s'approprier du processus des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Voilà pourquoi les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique doivent être vus comme un processus multipartite où les autres parties prenantes participent au développement le plus tôt possible.
- **Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique doivent être un processus évolutif** où l'information scientifique et les connaissances de plus en plus abondantes acquises au fil de la surveillance et de l'évaluation des différentes étapes de la

planification, sont réinjectées dans un processus de révision permanent. Celui-ci devrait aboutir à la mise à jour et la révision périodique des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

- **Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique peuvent servir à favoriser une application plus cohérente et efficace des conventions liées à la diversité biologique.** La décision X/5 invite notamment les Parties et les gouvernements à faire participer les correspondants nationaux de tous les accords liés à la diversité biologique au processus de mise à jour et d'application des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et aux activités habilitantes connexes, c'est-à-dire la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats d'oiseaux d'eau (RAMSAR), la Convention sur le patrimoine mondial, le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et autres. Ces conventions contribuent de façon déterminante à la gestion et à l'utilisation durable de la diversité biologique mondiale. Les activités d'application des autres conventions et accords peuvent être intégrées aux stratégies nationales sur la diversité biologique afin de réussir l'application collaborative du Plan stratégique de 2011-2020 pour la diversité biologique et ses objectifs d'Aïcha.

#### **Encadré 1                      Articles 6 et 10 de la Convention**

##### **Article 6 : Mesures générales en vue de la conservation et de l'utilisation durable:**

Chacune des Parties contractantes, en fonction des conditions et moyens qui lui sont propres :

- Élabore des stratégies, plans ou programmes nationaux tendant à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ou adapte à cette fin ses stratégies, plans ou programmes existants qui tiendront compte, entre autres, des mesures énoncées dans la présente Convention qui la concernent;
- Intègre, dans toute la mesure possible et comme il convient, la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans ses plans, programmes et politiques sectoriels ou intersectoriels pertinents.

L'article 6 a) reconnaît que certains pays ont peut-être déjà développé des plans ou des programmes nationaux qui portent sur la question de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique et que ceux-ci peuvent être adaptés selon les besoins, afin d'établir l'instrument national de planification de la diversité biologique dont le pays a besoin pour appliquer la Convention sur son territoire. Cependant, les pays qui possédaient des plans et des programmes lorsque la Convention est entrée en vigueur étaient surtout des pays industrialisés. La plupart des pays en développement et des pays à économie en transition ont répondu à l'obligation contenue dans l'article 6 en amorçant un nouveau processus de planification de la diversité biologique.

Le développement des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique n'est pas une fin en soi, mais plutôt une première étape nécessaire à l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique à la planification sectorielle et intersectorielle, et dans le processus décisionnel général (articles 6 b) et 10 a)). Voilà ce que signifie l'intégration. L'article 10 a) de la Convention complète l'article 6 b) en demandant que la diversité biologique soit intégrée au processus décisionnel national.

##### **Article 10 : Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique**

Chaque partie contractante, dans la mesure du possible et selon qu'il conviendra :

- Intègre les considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national. [...]

## Encadré 2

### Exemples de stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique de divers pays du monde

Les troisièmes stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique du **Japon** (2007) exposent un « plan centenaire », c'est-à-dire une vision ouverte sur l'avenir d'une durée de cent ans pour la restauration des écosystèmes, la conservation de la diversité biologique et son utilisation durable dans un contexte de changements démographiques et climatiques importants.

Les quatre stratégies des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique doivent être respectées au cours de la période d'application de cinq ans : l'intégration de la diversité biologique dans la vie quotidienne des gens, le resserrement de liens solides entre les personnes, les communautés locales et la nature, la création de liens solides entre les forêts, les rivières, la mer et la campagne, et la prise de mesures de perspective mondiale. L'importance accordée à la protection et au rétablissement des paysages gérés et productifs de « Satoyama » est une caractéristique distinctive de l'approche japonaise. La stratégie reconnaît l'effet que le Japon peut avoir sur la diversité biologique des autres pays par le biais de l'importation d'aliments et de bois, et propose des mesures pour réduire cette empreinte. La stratégie reconnaît également le fait que le renforcement de la coopération avec les diverses conventions liées à la diversité biologique donne lieu à des efforts mondiaux pour conserver la diversité biologique. Par exemple, les ministères et les organisations concernés par la CITES collaborent afin de prévenir le commerce illicite et coopèrent avec la CITES afin de réduire le commerce illicite, y compris le commerce illicite sur Internet.

Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique actuels du Japon sont fondés sur l'examen des deuxièmes stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique du pays, qui mettent en évidence le fait que les facteurs associés à l'activité humaine continuent à hausser le rythme de l'appauvrissement de la diversité biologique au pays. Afin de profiter de l'expérience antérieure, les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique actuels tracent clairement la voie de l'application en établissant le plus grand nombre d'objectifs et d'indicateurs possible. Ils précisent aussi très clairement les tâches des différents ministères dans l'application de la stratégie. Le concept est expliqué en relation avec la vie humaine afin d'aider le public à comprendre ce qu'est la diversité biologique. Finalement, les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique encouragent les gouvernements locaux, les entreprises privées, les ONG et le public à participer à leurs activités.

**La Suède** ne possède pas de document de stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Elle a plutôt intégré sa politique sur la diversité biologique dans un système d'objectifs globaux adoptés par le parlement de la Suède en 1999. Plusieurs de ces objectifs portent précisément sur la diversité biologique tandis que d'autres portent sur les menaces qui pèsent sur la diversité biologique. Ces objectifs confondus définissent le développement durable pour l'environnement en Suède à réaliser avant l'année 2020 (2050 pour l'objectif sur le climat). En 2002, le parlement est convenu de sa première série d'objectifs intermédiaires concrets et mesurables. L'objectif de 2010 de la Convention sur la diversité biologique est un de ceux-ci, mais il est présenté de façon plus stricte, selon l'exemple de l'UE de *freiner* l'appauvrissement de la diversité biologique, plutôt que de le *réduire considérablement*.

L'intégration est une des pierres d'assise de la stratégie suédoise. Les objectifs, les buts et les plans d'action ont été produits et exécutés dans les différents secteurs avec la collaboration des agences gouvernementales et des acteurs privés de ces secteurs (y compris l'industrie). En 2005, le parlement a fixé un objectif de « riche diversité végétale et animale » afin de tenir compte des aspects de la diversité biologique qui sont difficiles à aborder au moyen des approches sectorielles.

La politique suédoise pour la diversité biologique a été évaluée et révisée à trois reprises depuis l'adoption des premières stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. En 2008, le gouvernement a ouvert une enquête publique afin d'améliorer l'efficacité du programme d'objectifs de la qualité de l'environnement. Une des tâches principales de l'enquête consiste à améliorer la prise en compte des dimensions internationales des enjeux environnementaux.

Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique de **Sainte-Lucie** voient la conservation comme une partie intégrante du développement, et précisent que le pays ne pourrait pas survivre sans les écosystèmes, les espèces et les gènes dont il a été généreusement pourvu et qu'il a la responsabilité de gérer. Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ont pour but



d'optimiser la contribution de la diversité biologique au développement économique, social et culturel durable de Sainte-Lucie. Il est toutefois souligné que les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique doivent faire partie d'un programme plus vaste visant à assurer la durabilité de l'environnement et de l'économie, à améliorer la vie de tous les Saint-Luciens et à préserver le capital naturel du pays.

L'analyse des enjeux et des tendances qui affectent la diversité biologique de Sainte-Lucie révèle qu'ils sont le produit des méthodes de développement et de gestion utilisées tout au long de l'ère moderne du pays. La vision voulant que la diversité biologique de Sainte-Lucie contribue au développement social, économique et culturel optimal au pays et au bien-être physique, spirituel et psychologique de tous ses habitants, exige l'adoption d'une nouvelle approche en matière de développement fondée sur les principes de l'équité, de la durabilité et de la justice sociale. L'adoption de cette nouvelle approche au développement exigera de nouveaux systèmes de gestion à tous les niveaux.

Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique de l'**Allemagne** (2007) ont été développés dans le cadre d'un processus hautement participatif jouissant de l'appui politique du parlement et du gouvernement. Ils contiennent 300 objectifs concrets dont la plupart sont assortis d'un échéancier, ainsi qu'environ 430 mesures, qui lancent un appel à l'action aux divers acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux (notamment au moyen d'actions auxquelles participent également d'autres conventions et accords). Ces stratégies comprennent aussi une série d'indicateurs fondés sur l'approche « FPEIR » (forces motrices, pression, État, impact, réponse), qui correspondent de près aux cadres de l'UE et de la Convention sur la diversité biologique. Des rapports doivent être remis à chaque période législative.

Les stratégies accordent la même attention aux aspects environnemental, économique et social dans l'esprit des principes directeurs de la durabilité. Elles sont enchâssées dans la Stratégie nationale de durabilité et liées à diverses stratégies sectorielles pertinentes.

La stratégie de durabilité aborde aussi la question des interactions importantes entre les secteurs d'activités tels que les changements climatiques, l'industrie des matières premières, les métairies et la diversité biologique, et des interfaces de politique pertinentes telles que les politiques environnementales, de l'alimentation, de la santé et du développement.

La stratégie tient compte des occasions de promouvoir l'innovation et l'emploi telles que l'agriculture biologique, le marketing de produits régionaux et le tourisme, qu'offre la diversité biologique. Elle met en évidence le lien entre la diversité biologique et la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement et les effets des activités de l'Allemagne sur la diversité biologique mondiale. En réponse aux résultats de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire de l'Allemagne, la stratégie cible les moteurs indirects de la pollution et de la charge en éléments nutritifs, des changements climatiques et de la dégradation des habitats naturels.

**Fidji.** Plus de 80 pour cent des terres et une grande part des aires marines de Fidji appartiennent à des villages communautaires, et les activités de conservation du pays se déroulent presque toutes dans ces régions. Par conséquent, le processus et le plan d'action des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique mettent fortement l'accent sur la participation directe et le leadership des propriétaires des terres et des droits sur les ressources dans tous les aspects de la planification et de la gestion. Cet écart par rapport aux approches descendantes traditionnelles représente la clé du succès pour la conservation de la diversité biologique à Fidji.

Bien que les modes de vie de subsistance de plusieurs communautés propriétaires des terres et des droits sur les ressources soient respectueux de la diversité biologique, la pression de privatiser les terres et les droits sur les ressources et d'utiliser les ressources de façon non durable (ou de laisser d'autres le faire) se fait de plus en plus forte. Les activités suivantes ont été intégrées aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique de Fidji afin de susciter l'appui de la communauté pour la conservation et le maintien des systèmes traditionnels de droits sur les ressources :

- Conscientiser et informer davantage les villages et les communautés sur l'importance et les avantages de maintenir la diversité, et améliorer leurs capacités techniques et organisationnelles,
- Garantir que le pays, en général, et les communautés propriétaires des ressources naturelles, en particulier, profitent équitablement des avantages découlant de l'utilisation du matériel et des produits génétiques,
- Minimiser l'appauvrissement des ressources aquatiques d'importance pour les communautés locales et l'appauvrissement et la fragmentation des forêts indigènes appartenant à la communauté,



- Encourager et aider les communautés possédant des droits de pêche traditionnels à gérer efficacement leurs droits de pêche côtiers et établir ou resserrer les aires protégées au moyen de mesures de conservation traditionnelles appropriées.

Bien que Fidji ait déjà été membre actif du Réseau d'aires marines gérées localement et ait accueilli et appuyé diverses régions avant que le pays ne signe la Convention sur la diversité biologique, le développement et l'application des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique donnent un élan important pour le renforcement de l'établissement local et la gestion des aires de conservation gérées localement.

Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique du **Cambodge**, approuvés en 2002, ont été développés en offrant une vision claire de « la prospérité économique équitable et l'amélioration de la qualité de vie grâce à l'utilisation durable, la protection et la gestion de la diversité biologique ». Les stratégies proposent un cadre d'action à tous les niveaux qui a pour but d'améliorer la capacité du pays à assurer la productivité, la diversité et l'intégrité de ses systèmes naturels et, par voie de conséquence, la capacité du pays à réduire la pauvreté et améliorer la qualité de vie de tous les Cambodgiens.

Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique proposent les objectifs stratégiques prioritaires suivants : promouvoir la sensibilisation et le renforcement des capacités des employés gouvernementaux et des communautés locales, promouvoir l'application de la gestion communautaire des ressources naturelles et clarifier les champs de compétence ministériels. Ce dernier comprend l'élimination du chevauchement des responsabilités et la promotion de la coordination et la collaboration interministérielles dans une vaste perspective de développement durable.

Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique mettent l'accent sur l'importance de la coopération intergouvernementale pour la création des conditions de politique, de gestion et de recherche nécessaires à l'avancement de la gestion durable des ressources naturelles. Au moins 22 agences gouvernementales, établissements de recherche et autorités provinciales participent à l'application des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et trente organisations non gouvernementales et internationales prêtent assistance et participent à l'application. L'application des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique du Cambodge est adaptative, itérative et cyclique, ce qui permet aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique d'être révisés et étendus lorsque les conditions évoluent.

La stratégie nationale pour la diversité biologique du **Costa Rica** a été développée dans le cadre d'un processus participatif de deux ans comprenant 31 ateliers consultatifs nationaux. Des commentaires ont été reçus de la société civile, des secteurs économiques et de tous les partis politiques. La stratégie définit clairement le rôle du ministère de l'Environnement, de l'Institut national de la diversité biologique (INBIO), qui facilite la surveillance et l'application, et des différentes entités en ce qui a trait à l'examen et à l'évaluation des progrès. La stratégie a été intégrée aux secteurs du tourisme, des forêts, de l'agriculture et de la santé, ainsi qu'aux processus nationaux de planification intersectorielle, dont les plans de développement national, la stratégie nationale sur les changements climatiques et la stratégie nationale pour le 21<sup>e</sup> siècle. L'approche par écosystème est appliquée à la planification territoriale. Le Costa Rica est considéré comme un chef de file dans le développement de programmes complets de paiement pour des services environnementaux. Plus de 45 000 hectares de forêts sont visés par les paiements dans le cadre de ce programme. En mettant l'accent sur la participation des communautés locales et autochtones, et sur un cadre pour encourager la participation du secteur privé, le programme de paiement pour les services environnementaux offre un moyen de créer un lien entre la conservation de la diversité biologique et le développement national.

Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique du **Botswana** ont été développés au cours de 2002-2004 et révisés en 2007. Ils ont pour objet de contribuer à la santé à long terme des écosystèmes du Botswana et des espèces connexes, et d'encourager l'utilisation durable et judicieuse des ressources en créant un cadre pour des activités particulières visant à améliorer la perception, l'utilisation et la conservation de la diversité biologique. Les stratégies sont fondées sur la stratégie nationale de conservation, et la complètent, et font partie des efforts du gouvernement pour réaliser Vision 2016 : Plan de développement à long terme du Botswana.

Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique font la promotion des lois, des politiques et des plans de divers secteurs tels que le tourisme, l'assainissement et la gestion des ressources

communautaires. Ils ont facilité les améliorations institutionnelles et législatives, dont l'utilisation des évaluations des impacts environnementaux, et l'application de divers projets pour conserver et utiliser la diversité biologique de manière plus durable, notamment le recensement annuel de la faune et la mise sur pied d'un système d'information. Fait important, les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ont aussi permis de repérer plusieurs défis et contraintes, tels que les ressources techniques limitées et la nécessité de hausser le niveau d'intégration entre les ministères. Plusieurs programmes dans le delta d'Okavango, dont un plan de conservation intersectoriel et d'utilisation durable pour le delta et le « projet Biokavango », qui contribue à la gestion quotidienne du marécage, offrent des exemples d'activités appliquées grâce aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

Les stratégies et plan d'action nationaux pour la diversité biologique du **Canada** encouragent la prise en compte de la Convention sur la diversité biologique dans le contexte des autres accords internationaux, plus particulièrement la Convention de Ramsar. Le quatrième rapport national à la Convention sur la diversité biologique fournit de l'information sur des activités particulières entreprises afin de se conformer aux dispositions de la Convention de Ramsar, de la CITES et de la Convention du patrimoine mondial, ce qui témoigne d'un certain niveau d'intégration.

Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique du **Maroc** consistent en trois stratégies et plans d'action thématiques qui correspondent aux trois principaux types d'écosystèmes du pays : les milieux terrestres, les milieux marins et les marécages, réunis grâce à des outils communs pouvant servir à appliquer et à surveiller leur application et leur contribution à la réalisation des objectifs de la Convention au Maroc.

Les objectifs des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ont été établis dans le cadre d'une série d'ateliers thématiques auxquels ont participé les ministères publics, le secteur privé, les acteurs économiques et les ONG. Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique précisent la raison, la temporalité et l'urgence de la situation, l'institution responsable, les partenaires possibles et les sources de financement possibles pour chacun des objectifs et des actions proposés.

Les principaux éléments des stratégies sont la protection des ressources biologiques nationales, la conciliation des réalités socioéconomiques et des besoins écologiques, le développement de mesures pour hausser le niveau de sensibilisation à la diversité biologique et le développement de cadres de réglementation et institutionnels pour l'application des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et des objectifs de la Convention, et la volonté de contribuer à la protection du patrimoine international en conservant la diversité biologique nationale et parfois unique.

**Source** : *Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et quatrièmes rapports nationaux des pays*

## 2. Enseignements tirés de l'application de la Convention

Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique sont des instruments importants pour l'application de la Convention à l'échelle nationale, et le développement l'application, la révision et la préparation de rapports sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique jouent un rôle déterminant dans le cycle de planification de la Convention sur la diversité biologique et, par voie de conséquence, dans l'application et l'évaluation de l'application au niveau mondial. Les rapports nationaux sur l'application contribuent aux examens mondiaux de l'application de la Convention et, finalement, aux décisions et à l'orientation de la Conférence des Parties.

Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique peuvent comprendre des activités découlant de conventions liées à la diversité biologique et autres accords, et ainsi contribuer à l'application collaborative du Plan stratégique de 2011-2020 pour la diversité biologique et ses objectifs d'Aichi.

## **Expérience nationale en matière de stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique**

La Conférence des Parties a examiné les objectifs 2 et 3 du Plan stratégique lors de sa neuvième réunion, afin de brosser un portrait global de l'état des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et la mesure dans laquelle les pays ont réussi à intégrer les enjeux de la diversité biologique aux secteurs de la planification et de la production nationaux, et à reconnaître les obstacles auxquels ils se heurtaient. Cet examen a été mis à jour pour la troisième réunion du Groupe de travail sur l'examen de l'application en mai 2010 grâce à l'information glanée des quatrièmes rapports nationaux et des participants aux divers ateliers infrarégionaux de renforcement des capacités sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et l'intégration de la diversité biologique<sup>2</sup>. L'examen a permis de conclure que **170 Parties (88 p. cent de l'ensemble des Parties) ont mis au point leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ou instruments équivalents. Au moins 48 Parties ont révisé leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ou étaient en voie de le faire** en date de mai 2010.

**Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique récemment développés et actualisés ont tendance à être plus stratégiques que les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique de première génération.** Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique de première génération proposaient des listes d'activités et de propositions de projets (surtout non financés) alors que les versions plus récentes mettent davantage l'accent sur les principaux changements de politique et institutionnels nécessaires à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. De plus, les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique plus récents contiennent des buts et des objectifs. Par contre, les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ayant des objectifs et des buts quantitatifs étroitement liés à l'objectif de 2010 pour la diversité biologique sont moins nombreux.

**Des progrès ont également été accomplis au niveau de l'intégration de la diversité biologique.** Certains stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique mettent en évidence des objectifs nationaux de développement et environnementaux plus vastes et plusieurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique développés ou mis à jour récemment sont étroitement liés aux processus de planification tels que les plans quinquennaux, le cadre de réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement et les plans de développement. Plusieurs pays mentionnent l'intégration de la diversité biologique aux secteurs du tourisme, des forêts et de l'agriculture, et à l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ceux-ci. L'intégration de la diversité biologique aux autres secteurs est plus rare.

Voici les principaux obstacles à l'application de la Convention signalés par les Parties : des ressources et des capacités financières, techniques et humaines restreintes, le manque d'information, la faible volonté politique, le manque de coordination entre les ministères, la pauvreté, le faible niveau de sensibilisation aux enjeux liés à la diversité biologique et le peu d'encouragement pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

---

<sup>2</sup> Le rapport complet de l'examen de l'application des objectifs 2 et 3 du Plan stratégique peut être téléchargé directement du site de la Convention sur la diversité biologique au <http://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-09/official/cop-09-14-rev1-en.pdf>

L'examen de l'objectif 2 du Plan stratégique (les Parties ont amélioré les capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologies pour appliquer la Convention) révèle que malgré les hausses de capacités considérables, la plupart des Parties (87 p. cent) indiquent encore que **les capacités restreintes, notamment financières, humaines et techniques, demeurent un obstacle de taille à l'application** d'un ou de plusieurs des trois objectifs de la Convention. Les pays industrialisés et aussi les pays en développement ont indiqué que les capacités sont un obstacle. En général, malgré d'importants programmes sur le développement des capacités et le renforcement des institutions, les progrès en vue de la réalisation de l'objectif 2 du Plan stratégique demeurent faibles. **Il y a encore un besoin important d'augmenter le soutien au développement des capacités et à la gestion du savoir**, surtout dans les pays les moins développés, les autres pays de petite et de moyenne envergure à faible revenu et les petits États insulaires en développement.

### État de la mise en œuvre de la Convention

La troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique tire son information de diverses sources, dont les quatrièmes rapports nationaux des Parties, les indicateurs de la diversité biologique, la documentation scientifique et une étude des futurs scénarios de la diversité biologique, afin d'évaluer les progrès en vue de l'objectif de 2010 pour la diversité biologique. La plus importante conclusion a été que l'objectif de 2010 pour la diversité biologique n'a pas été atteint. **Il y a eu une nette augmentation du nombre de réponses** à l'appauvrissement de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes, mais ces réponses **n'ont pas permis de renverser la tendance négative de l'état de la diversité biologique à l'échelle mondiale** car les mesures prises pour appliquer la Convention n'ont pas eu la portée nécessaire pour contrer les pressions que subit la diversité biologique, et l'intégration des enjeux de la diversité biologique aux politiques, stratégies et programmes plus généraux n'a pas été suffisante, **ce qui n'a pas permis d'attaquer avec suffisamment de vigueur les moteurs sous-jacents de l'appauvrissement de la diversité biologique.**

La plupart des scénarios de l'avenir prévoient toujours un **taux élevé d'extinction et de perte d'habitats** tout au long du siècle, ainsi que le déclin de certains services écosystémiques connexes importants pour le bien-être humain. L'atteinte de certains points de non-retour ou de seuils pourrait entraîner des conséquences négatives de grande échelle sur le bien-être humain. Par la même occasion, **les possibilités de contrer la crise de la diversité biologique tout en contribuant à d'autres objectifs sociaux sont plus nombreuses que prévu.** Il sera excessivement difficile de prévenir, à court terme, l'appauvrissement de la diversité biologique causée par l'activité humaine, mais des politiques bien ciblées mettant l'accent sur les enjeux critiques, les espèces et les services écosystémiques pourraient aider à prévenir les conséquences les plus dangereuses pour les personnes et pour les sociétés <sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Le texte complet de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique peut être téléchargé sur le site : <http://gbo3.cbd.int/>

### 3. Orientation de la Conférence des Parties concernant les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique

La Conférence des Parties a examiné l'article 6 de la Convention pour la première fois lors de sa deuxième réunion, en 1995<sup>4</sup>, et a émis depuis ce jour des orientations supplémentaires concernant le développement et l'application des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique dans plusieurs de ses décisions portant sur certains programmes de travail et sur des questions intersectorielles. Les récentes décisions de la Conférence des Parties sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique visent à fournir une orientation supplémentaire afin que ces stratégies et plans d'action nationaux, ou instruments équivalents, puissent offrir un grand niveau d'efficacité dans l'application de la Convention. L'encadré 3 résume les principales orientations de la neuvième réunion de la Conférence des Parties pour les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

#### Encadré 3 Récentes orientations de la Conférence des Parties concernant les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique : Décision IX/8, paragraphe 8<sup>5</sup>

8. La Conférence des Parties « ... : *exhorte* les Parties, dans le cadre de l'élaboration, de l'application et de la révision de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et des stratégies et plans d'action régionaux pour la diversité biologique et instruments équivalents, s'il y a lieu, à faire ce qui suit en mettant en œuvre les trois objectifs de la Convention :

*Pour réaliser les trois objectifs de la Convention :*

- a) S'assurer que **les stratégies et plans nationaux pour la diversité biologique sont axés sur l'action et pratiques, comportent des priorités** et offrent un cadre de travail national à jour pour l'application de la Convention;
- b) S'assurer que les stratégies et plans nationaux pour la diversité biologique **tiennent compte des principes adoptés dans la Déclaration de Rio** sur l'environnement et le développement;
- c) Souligner l'**intégration des trois objectifs de la Convention dans les plans**, les programmes et les politiques **sectoriels et intersectoriels** pertinents;
- d) Promouvoir l'**intégration des questions de parité des sexes**;
- e) Promouvoir les synergies entre les activités visant à appliquer la Convention et **l'élimination de la pauvreté**;
- f) Identifier **les mesures prioritaires nationales et régionales, dont les mesures stratégiques** pour réaliser les trois objectifs de la Convention;
- g) Élaborer **un plan visant à mobiliser des ressources** afin de soutenir les activités prioritaires;

*Éléments des stratégies et plans d'action pour la diversité biologique*

- h) Tenir compte de l'**approche par écosystème**;
- i) Mettre en évidence **la contribution de la diversité biologique, dont les services fournis par les écosystèmes**, à l'éradication de la pauvreté, au développement national et au bien-être humain, ainsi que les valeurs économiques, sociales, culturelles et autres de la diversité biologique;
- j) Identifier **les principaux dangers qui menacent la diversité biologique**, y compris les facteurs directs et indirects du changement dans la diversité biologique, et **inclure des mesures propres à contrer les menaces identifiées**;
- k) **Établir, s'il y a lieu, des objectifs nationaux ou, selon le cas, des objectifs infranationaux**, pour

<sup>4</sup> Décision II/7

<sup>5</sup> Cet encadré contient une version abrégée de la décision. Le texte complet de la décision est publiés sur le site <http://www.cbd.int/nbsap/guidance.shtml>

soutenir la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique;

*Dispositifs de soutien*

- l) Inclure et mettre en œuvre **des plans nationaux de développement des capacités** pour la mise en œuvre des stratégies et plans nationaux pour la diversité biologique, en se fondant sur les résultats des autoévaluations nationales des capacités;
- m) **Faire participer les communautés autochtones et locales et tous les secteurs et parties prenantes concernés;**
- n) Respecter, protéger et maintenir **les connaissances**, innovations et pratiques **traditionnelles**;
- o) Établir ou renforcer **les dispositions institutionnelles nationales** pour la promotion, la coordination et la surveillance de la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique;
- p) Élaborer et mettre en œuvre une **stratégie de communication** pour la stratégie et le plan d'action nationaux pour la diversité biologique;
- q) Examiner **les processus de planification existants afin d'intégrer** les préoccupations concernant la **diversité biologique** à d'autres stratégies nationales, notamment les stratégies d'élimination de la pauvreté, les stratégies nationales pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, les stratégies de développement durable et les stratégies d'adaptation aux changements climatiques et de lutte contre la désertification, ainsi que les stratégies sectorielles, et s'assurer que les stratégies et plans nationaux relatifs à la diversité biologique sont mis en œuvre en coordination avec ces autres stratégies;
- r) Utiliser ou élaborer, selon le cas, des **réseaux régionaux, infrarégionaux ou infranationaux** afin de soutenir l'application de la Convention;
- s) Promouvoir et soutenir **les actions locales pour la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique;**

*Surveillance et examen*

- t) Mettre sur pied des mécanismes nationaux comprenant des **indicateurs** et promouvoir la coopération régionale pour **surveiller l'application** des stratégies et plans d'action nationaux;
- u) **Réviser les stratégies et plans nationaux pour la diversité biologique** afin de recenser les succès, les contraintes et les obstacles à leur application, et identifier des moyens d'éliminer les contraintes et les obstacles, notamment en révisant la stratégie, si nécessaire;
- v) Faciliter l'accès aux **stratégies et plans nationaux sur la diversité biologique**, y compris les révisions périodiques et les rapports sur l'application, et des études de cas sur les pratiques exemplaires et les enseignements tirés au moyen du mécanisme du **centre d'échange de la Convention;** »

#### 4. Plan stratégique de 2011-2020 pour la diversité biologique et orientation de la Conférence des Parties sur le sujet

La Conférence des Parties, à sa dixième réunion (2010), a adopté le Plan d'action de 2011-2020 pour la diversité biologique et les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Le Plan stratégique révisé a pour but de promouvoir l'application efficace de la Convention grâce à une approche stratégique proposant **une vision commune, une mission et des buts et objectifs stratégiques** qui serviront de base pour une vaste action concertée de toutes les Parties et parties prenantes. Il fournira un cadre pour l'établissement d'objectifs nationaux et régionaux pour accroître la cohérence de l'application des dispositions de la Convention et des décisions de la Conférence des Parties.

La **vision** de ce Plan stratégique est de « **Vivre en harmonie avec la nature** » à savoir

**D'ici à 2050, la diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services fournis par les**



**écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples.**

Sa **mission** est d'assurer une application cohérente de la Convention sur la diversité biologique et la réalisation de ses trois objectifs en prenant

Des mesures efficaces et urgentes en vue de mettre un terme à l'appauvrissement de la diversité biologique, afin de s'assurer que, d'ici à 2020, les écosystèmes sont résilients et continuent de fournir des services essentiels, préservant ainsi la diversité de la vie sur Terre, et contribuant au bien-être humain et à l'élimination de la pauvreté. Pour garantir ceci, les pressions exercées sur la diversité biologique sont réduites, les écosystèmes sont restaurés, les ressources biologiques sont utilisées d'une manière durable et les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques sont partagés d'une manière juste et équitable; des ressources financières suffisantes sont fournies, les capacités sont renforcées, les considérations relatives à la diversité biologique et la valeur de la diversité biologique sont intégrées, des politiques appropriées sont appliquées de manière efficace, et les processus décisionnels s'appuient sur des bases scientifiques solides et l'approche de précaution.

Le Plan stratégique comprend **20 grands objectifs** pour 2020 **regroupés en cinq buts stratégiques**. Les buts et les objectifs comprennent à la fois : i) des aspirations à satisfaire au niveau mondial et ii) un cadre souple pour les objectifs nationaux ou régionaux.

Les cinq **buts stratégiques** sont :

- A. Gérer **les causes sous-jacentes** de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société
- B. Réduire les **pressions directes** exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable
- C. Améliorer **l'état de la diversité biologique** en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique
- D. Renforcer les **avantages** retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes
- E. **Renforcer la mise en œuvre** au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités

En ce qui a trait aux **objectifs** du plan stratégique (abordés en profondeur au module 4), **l'objectif 17** porte notamment sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique :

**D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.**

Dans sa décision X/2, dans laquelle elle adopte le Plan stratégique de 2011-2020 pour la diversité biologique, la dixième réunion de la Conférence des Parties exhorte les Parties à <sup>6</sup>:

---

<sup>6</sup> Décision X/2-3c,d,b,e, f.

- **Examiner** et, selon qu'il convient, **actualiser et réviser** les **stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique**, conformément au Plan stratégique et aux orientations adoptées dans la décision IX/9, y compris en intégrant les objectifs nationaux aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, adoptés en tant qu'instrument de politique générale, et faire rapport à ce sujet à la Conférence des Parties, à sa onzième ou douzième réunion (2012-2014);
- **Utiliser les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique comme instruments efficaces pour intégrer les objectifs relatifs à la diversité biologique** dans les politiques et stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté, dans la comptabilité nationale, selon qu'il convient, dans les secteurs économiques et dans les processus liés à l'aménagement du territoire, par le biais des gouvernements et du secteur privé, à tous les niveaux;
- **Elaborer des objectifs nationaux et régionaux**, en utilisant le Plan stratégique et les objectifs d'Aichi comme un cadre souple, conformément aux priorités et aux capacités nationales et en tenant compte des objectifs mondiaux et de l'état et des tendances de la diversité biologique dans chaque pays, ainsi que des ressources fournies par le biais de la Stratégie de mobilisation des ressources et faire rapport à ce sujet à la Conférence des Parties, à sa onzième réunion (2012).
- **Surveiller et examiner l'application des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique**, conformément au Plan stratégique et aux objectifs nationaux, en utilisant la série d'indicateurs élaborés pour le Plan stratégique et faire rapport à la Conférence des Parties par le biais des cinquièmes et sixièmes rapports nationaux et d'autres moyens que déterminera la Conférence des Parties;
- **Appuyer l'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique**, en tant qu'instruments efficaces pour promouvoir la mise en œuvre du Plan stratégique et l'intégration de la diversité biologique au niveau national, compte tenu des synergies entre les conventions relatives à la diversité biologique et d'une manière compatible avec leurs mandats respectifs.

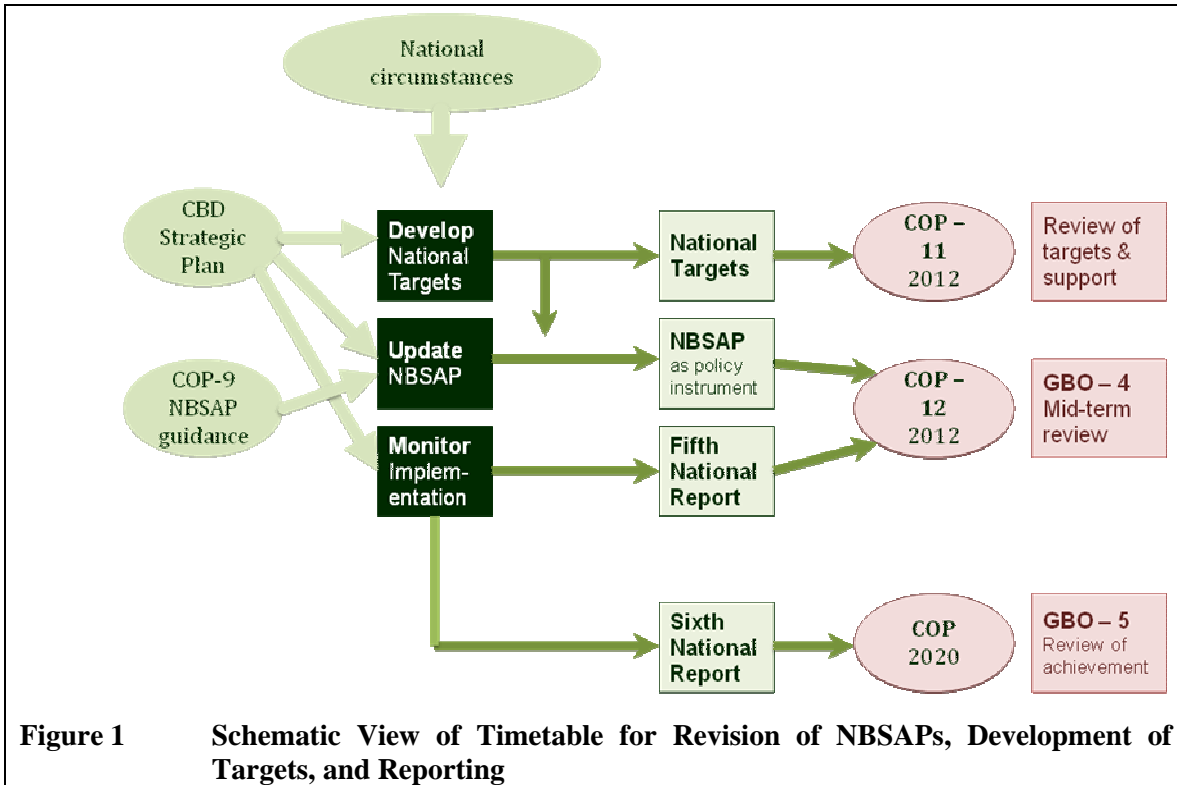
Dans sa décision X/5 sur l'application de la Convention et du Plan stratégique, la dixième réunion de la Conférence des Parties invite les Parties et les gouvernements à faire participer les correspondants nationaux de tous les accords liés à la diversité biologique au processus de mise à jour et d'application des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et activités habilitantes connexes, selon qu'il convient.

La figure 1 illustre l'échéancier établi dans cette décision.

Le nouveau Plan stratégique sollicite l'aide des pays pour développer des objectifs et leur demande d'actualiser/réviser leurs stratégies nationales afin qu'ils puissent devenir des agents efficaces de l'intégration de la diversité biologique. Un appui sera requis pour le renforcement des capacités, une mise en commun plus efficace de l'information, l'expertise et l'expérience, et des ressources financières adéquates. Il sera également nécessaire de soutenir les institutions à l'échelle mondiale aux fins de surveillance et d'évaluation.

Plusieurs acteurs prêtent leur appui aux pays pour la préparation de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, notamment la Conférence des Parties, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le Fonds pour l'environnement mondial et possiblement une série d'autres acteurs, nationaux et internationaux, qui possèdent l'expertise, le mandat et les ressources nécessaire pour y contribuer.

Le texte ci-dessous et dernière section de ce module explique et présente le dossier de formation sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, un des produits du Programme de soutien à la planification en faveur de la diversité biologique, qui grâce à sa forme et son contenu révisés, est un élément clé des activités de renforcement des capacités prévues en guise de mécanismes de soutien après 2010.



## 5. Contenu des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique

Comme il a souvent été mentionné dans ce module, tous les pays devront développer des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ou un instrument équivalent qui répond à leurs besoins et circonstances particulières. Comme il existe plusieurs éléments communs à la plupart des pays, une liste de vérification des éléments des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique est donc proposée dans l'encadré 4.

### Encadré 4 : Données générales indicatives des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique

#### I. INTRODUCTION

*Présentation concise du contexte requis pour situer et justifier les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique actualisés. Des études approfondies peuvent être annexées en guise de compléments aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, si nécessaire.*

**1. Valeurs de la diversité biologique et des services des écosystèmes dans le pays et leur contribution au bien-être humain.** Importance de la diversité biologique pour le pays. Mettre en évidence la contribution au bien-être humain et au développement socioéconomique, y compris la réduction de la pauvreté. Inclure une analyse économique et des autres valeurs.

**2. Causes et conséquences de l'appauvrissement de la diversité biologique.** Principales menaces qui pèsent sur la diversité biologique (et les écosystèmes) et leurs causes sous-jacentes. Conséquences des menaces sur la diversité biologique et les écosystèmes, et répercussions socioéconomiques de ces conséquences. Décrire les conséquences de la diversité biologique et des écosystèmes en déclin sur le bien-être humain, la subsistance, la réduction de la pauvreté, etc. Faire le lien entre les menaces (moteurs directs) et les causes sous-jacentes (moteurs indirects), et établir le rapport avec les secteurs économiques pertinents.

**3. Cadre constitutionnel, juridique et institutionnel.** Aperçu de la politique et du cadre de planification de la diversité biologique et des politiques et processus de planification de plus grande échelle (plans nationaux de développement, stratégies de réduction de la pauvreté, plans d'adaptation aux changements climatiques, etc.). Inclure les grandes lignes des éléments constitutionnels, juridiques et institutionnels pertinents.

**4. Enseignements tirés des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique précédents et du processus d'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.** Bref compte rendu des progrès accomplis dans l'application des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique précédents (s'il y a lieu). Résultats sommaires de toute évaluation de l'efficacité des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique précédents. Quels ont été les défis à relever et les lacunes à combler, et quelles sont les principales priorités des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique actualisés? Développement possible de scénarios sur les caractéristiques de la diversité biologique. Inclusion possible de courtes réflexions sur le processus de développement des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique précédents et de l'influence de ce processus sur son efficacité. Court résumé des grandes lignes du processus d'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, y compris les consultations des parties prenantes.

#### II. STRATÉGIE NATIONALE POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : PRINCIPES, PRIORITÉS ET OBJECTIFS

*Les principaux « éléments de haute importance » de la stratégie, qui constituent le cadre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique dans leur ensemble.*

**5. Vision à long terme.** Donner les grandes lignes de la vision à long terme de l'état de la diversité biologique au pays. Présenter celles-ci sous forme d'énoncé inspirant qui tient compte de l'importance de la diversité biologique pour la population et qui fait consensus au pays. La vision peut porter sur 2050 (comme

le Plan stratégique de 2011-2020 pour la diversité biologique) ou correspondre à d'autres plans nationaux de développement à long terme.

**6. Principes régissant la stratégie.** Valeurs et croyances fondamentales à la base des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

**7. Principaux objectifs et secteurs prioritaires.** Les questions les plus pressantes abordées dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Celles-ci devraient comprendre les buts pour assurer l'intégration de la diversité biologique (c.-à-d., l'intégration de la diversité biologique aux plans, politiques et stratégies nationales de plus grande envergure).

**8. Objectifs nationaux.** Objectifs nationaux pour la diversité biologique respectant les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Ces objectifs devraient être stratégiques, spécifiques, mesurables et ambitieux, mais réalistes et fixés dans le temps (en général pour 2020). Ils peuvent être regroupés sous les buts stratégiques.

### III. PLAN D'ACTION NATIONAL

#### *Détails de la stratégie et plans d'action*

**9. Mesures nationales pour réaliser la stratégie, avec jalons.** Les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs. Il devrait s'agir en grande partie de mesures stratégiques telles que des politiques institutionnelles, législatives, économiques et autres politiques et mesures institutionnelles qui créent les conditions habilitantes et offrent l'encouragement nécessaire pour réaliser les buts ou les priorités et les objectifs des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Les mesures plus précises seraient indicatives et reconnaîtraient les approches à adapter en fonction de l'expérience acquise lors de l'application. Le plan doit déterminer le rôle de chacun ainsi que tous les détails afférents.

**10. Application des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique aux entités infranationales.** Façon dont les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique seront appliqués à l'échelle de l'État/province (revêt une importance particulière dans les pays fédéraux ou quasi fédéraux qui délèguent la gestion du territoire à ces entités) et à l'échelle locale ou municipale (y compris les villes). Les stratégies et plans d'action nationaux peuvent être complétés par des stratégies et plans d'action locaux pour la diversité biologique développés séparément.

**11. Mesures sectorielles : Intégration aux plans de développement, de réduction de la pauvreté et de changements climatiques.** Mesures et étapes à suivre pour intégrer la diversité biologique aux politiques, stratégies et plans de plus grande envergure (tels que les plans de développement nationaux, les stratégies de réduction de la pauvreté, les plans d'adaptation aux changements climatiques, etc.) et aux politiques, stratégies et plans sectoriels, à l'échelle du gouvernement, du secteur privé et de la société civile.

### IV. PLANS D'APPLICATION

**12. Plan de développement des capacités pour l'application des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, dont une évaluation des besoins technologiques.** Les besoins humains et techniques pour appliquer les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et la façon de les mobiliser.

**13. Stratégie de communication et de rayonnement pour les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.** Mode de promotion prévu des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique auprès des décideurs et du grand public (distinct des activités de communication, éducation et sensibilisation du public des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique portant sur les mesures nationales et infranationales).

**14. Plan de mobilisation des ressources pour l'application des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.** Ressources financières nécessaires à l'application des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et la façon dont elles seront mobilisées auprès de toutes les sources, dont le budget intérieur, l'assistance de l'extérieur (s'il y a lieu) et des mécanismes financiers innovateurs.

### V. INSTITUTIONS, SURVEILLANCE ET RAPPORTS

**15. Structures de coordination nationale.** Structures, institutions et partenariats nationaux pour orienter, coordonner et assurer l'application des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (p. ex., comités nationaux, comités interministériels, et secrétariat ou unité pour leur offrir du soutien), précision des rôles et des responsabilités des différents acteurs. Établissement des mécanismes de coordination avec les autorités locales pour le développement et l'application de stratégies et plans d'action locaux pour la diversité biologique, s'il y a lieu, et/ou avec des partenaires régionaux dans le cas de stratégies régionales.

**16. Mécanisme de centre d'échange.** Comprend le développement et/ou l'amélioration du mécanisme de centre d'échange national et la façon dont il est utilisé pour soutenir le développement et l'application des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, le développement d'un réseau institutionnel national (et régional, s'il y a lieu) pour la diversité biologique.

**17. Surveillance et évaluation.** Mode de surveillance et d'évaluation prévu des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, comprenant les dispositions sur les rapports et la reconnaissance des indicateurs pour suivre les progrès en vue de la réalisation des objectifs nationaux.

## 6. Ce dossier de formation

Le dossier de formation sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique a pour but d'aider les pays à développer et actualiser leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et à les utiliser de la meilleure façon possible afin d'aider les parties à comprendre, à s'approprier et à prendre la direction de leurs processus de planification, d'intégration, d'établissement des objectifs pour la diversité biologique, ainsi que les processus de rapports, de communication et de participation des parties prenantes. Ce dossier de formation a été développé en 2007 dans le cadre d'un effort concerté visant à renforcer les capacités des pays pour le développement, l'application et l'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Par la suite, les modules ont été révisés et actualisés selon les développements et les décisions de la Conférence des Parties, ainsi que l'expérience acquise par les Parties et glanée dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, leurs quatrièmes rapports nationaux et les ateliers régionaux et infrarégionaux sur le renforcement des capacités. Souhaitons que les modules et les ateliers de renforcement des capacités complémentaires permettront aux Parties de continuer à franchir des étapes importantes en vue de l'application nationale de la Convention.

Les modules de formation de ce dossier peuvent être utilisés dans différents environnements de formation. **Ils s'adressent surtout aux correspondants nationaux de la Convention sur la diversité biologique** et aux autorités d'autres conventions et accords liés à la diversité biologique, aux autres employés nationaux, directeurs de la diversité biologique et parties prenantes nationales responsables de l'application de la Convention et du Plan stratégique de 2011-2020 pour la diversité biologique et ses objectifs d'Aichi. Chacun des modules fait référence aux décisions/orientations, idées et conseils pertinents de la Conférence des Parties sur la façon de réaliser une partie du processus de planification de la diversité biologique, aux expériences des Parties sur le sujet, aux activités et/ou questions de réflexion et comportent des renvois à d'autres sources d'orientation d'intérêt pour les différents modules. Chaque module est autonome, mais les modules sont tous étroitement liés les uns aux autres et comportent plusieurs recoupements.

Le dossier de formation comprend les modules suivants :

1. Introduction aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique
2. Préparation et actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique
3. Intégration de la diversité biologique aux stratégies, plans et programmes sectoriels et intersectoriels
4. Établissement des objectifs nationaux pour la diversité biologique à partir du cadre de la Convention sur la diversité biologique pour l'objectif de 2010 pour la diversité biologique
5. Obtention de l'engagement des parties prenantes envers le développement, l'application et l'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique



6. Obtention du soutien politique aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et financement de leur application
7. Stratégies de communication pour les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique

## Conclusion

L'aide aux pays afin de rendre leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique aussi utiles et pratiques que possible est une des priorités de la Conférence des Parties. Ce dossier de formation a été conçu dans cette optique. Bien que les modules de ce dossier de formation proposent des activités que les pays peuvent entreprendre dans le cadre de leur processus de planification, **cette orientation ne constitue en rien un modèle** que les pays doivent suivre de façon systématique. Tous les pays doivent entreprendre un processus logique qui convient à leur situation. Certains pays peuvent tout simplement traduire le contenu et les recommandations de ces modules en activités réalisables et pertinentes compte tenu de leur situation nationale. Les utilisateurs de ces modules devront agir de manière proactive et penser de façon innovatrice, mais réaliste, aux moyens de s'assurer que les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique deviennent de puissants instruments nationaux acceptés et adoptés par le gouvernement et les parties prenantes afin de réaliser les objectifs de la Convention.



**Décennie des Nations Unies  
pour la biodiversité**